Délibération relative à la répartition de l'enveloppe budgétaire « Formation »

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 décembre 2016

Délibération 2016/12/CFVU-102

Vu *le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*

Vu *les statuts de l'Université Paul Sabatier*

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la répartition de l'enveloppe budgétaire « Formation » s'élevant à un montant de 132 690 113 €.

Toulouse le 9 décembre 2016
Le Président

Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40 Nombre de membres présents ou représentés : 22	Nombre de voix favorables : 10 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0 Nombre de votes blancs : 0